

Elle est d'ailleurs d'autant plus croyable qu'elle semble confirmée par un fait d'une grande signification. Nulle part, en Orient comme en Occident, on ne trouve aucun vestige du corps de saint Joseph. On chercherait en vain quelque église possédant le chef, un bras ou un ossement quelconque de ce glorieux Patriarche. On arriverait au même résultat que pour le corps virginal de la Mère de Dieu. Et cependant on sait combien les premiers chrétiens ont été avides des reliques des saints.

Ce silence universel des premiers siècles ne signifie-t-il pas que jamais on n'eut, à l'égard du corps de saint Joseph, d'autre idée que celle d'une résurrection, comme on n'a jamais douté de l'Assomption de Marie, peu de jours après sa mort.

Saint François de Sales dit formellement. « Saint Joseph est au ciel en corps et en âme, sans doute aucun. » Bossuet professe la même croyance « Non, dans le ciel, la trinité de la terre ne saurait être divisée, et il me paraît difficile de supposer que Jésus et Marie, glorifiés dans leur chair, aient consenti à laisser le corps si pur, le corps vierge de Joseph, dans la poussière d'un sépulcre, jusqu'au jour où tous les saints devront ressusciter. Si comme l'affirment les plus grands théologiens, le juste Joseph, l'époux de la Vierge, le père de Jésus, fut un Saint à part, comblé de faveurs particulières réservées pour lui seul, sa résurrection et la glorification de son corps dans le ciel ne sauraient être regardées comme une croyance fautive et peu raisonnable. »

## DECRET GENERAL

Sur les oraisons et la prose des messes de requiem.

### TEXTE

**P**OUR faire disparaître tout doute relativement à la récitation des oraisons et de la prose pour les messes de requiem, la Sacrée Congrégation déclare :

I.—On ne doit dire qu'une oraison aux messes qui se célèbrent : 1<sup>o</sup> pour la Commémoration de tous les fidèles défunts ; 2<sup>o</sup> le jour, et pour le jour, de la mort et de l'enterrement ; 3<sup>o</sup> le 3<sup>e</sup>, le 7<sup>e</sup>, le 30<sup>e</sup> jour et le jour anniversaire ; 4<sup>o</sup> et aussi toutes les fois qu'on célèbre la messe pour les défunts